

PISEAU II

Fiche Environnementale de Diagnostic Simplifiée (FEDS)

1. Intitulé de la composante : Gestion de l'irrigation
2. Nom du projet : Projet de création du Elloza2
3. Gouvernorat, délégation, secteur (ou lieu) : Gafsa, Moularés, Channoufia
4. Maître de l'ouvrage : CRDA Gafsa
5. Nom et Adresse de l'Entrepreneur : Noureddine Moussaoui
6. Cocher dans le tableau, le (s) sous projet (s) objet de ce criblage :

Gestion des Eaux Souterraines		Gestion de l'irrigation (PI)		Conservation et Protection des sols		Alimentation en Eau Potable (AEP)	
Forage profond > 700 m		Création de PI < 100 ha avec eaux conventionnelles	X	Assainissement rural		Création des AEP	
Forage profond < 700 m		Création de PI > 100 ha avec eaux conventionnelles		Amélioration de STEP		Utilisation des citernes	
Forage géothermiques		Réhabilitation/modernisation des PI >100 ha		Autre (définir)		Réhabilitations des Réseaux pour la GDA	
Injection des EUT dans les nappes phréatiques		Réhabilitation/modernisation des PI <100 ha				Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE	
		Réhabilitation des grands PI >100 ha				Autres (à définir)	
Autres (à définir)		Assainissement /drainage					
		Réhabilitation des PI avec des EUT					
		Création des PI avec des EUTs					

7. Impact Environnemental :

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Pondération		
		Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Non	3	0
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (foret, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilayas ou les communes ?	Non	2	0
3	Augmentera la salinité des sols de plus de 2g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	0
4	Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée	Non	3	0
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à aval du PI ?	Non	2	0

6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique) ?	Non	2	0
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	Oui	1	1
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	Non	1	0
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	Oui	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site ?	Non	3	0
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs en aval du PI	Non	2	0
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du sud) ?	Non	2	0
Total Pondération			25	2

NB : Résultat du Criblage

- (w) si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise.
- (x) Si le total de la pondération est moins de 12 points, une FIES n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront incluses dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter.

8. Impact Social : Indiquer Si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Applicable (Oui/Non)
1	Est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	Oui
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, services publics ?	Non

Si les critères 1 et/ou 2 sont applicables, le CRDA devra préparer un plan de cession volontaire ou d'occupation provisoire conformément à la politique 4.12 de la Banque mondiale relative à l'acquisition des terres et la compensation pour pertes de bénéfices économiques.

